

**20210118\_DL\_13**

**OBJET :** Opération 100 %  
FttH – demande de  
financement 2021 Région  
Hauts de France

**Date de convocation :**

6 janvier 2021

**Date de séance :**

**18 janvier 2021**

**Date d'affichage :**

3 février 2021

**Membres en exercice :** 46

**Membres présents :** 23

**Membres votants :** 32

*Séance en présentiel et  
visioconférence*

*Règles de fonctionnement selon  
ordonnance du 1<sup>er</sup> avril 2020 et  
article 6 de la loi n°2020-1379  
du 14 novembre 2020*

**ABSENTS :** cf. PVS

**Adoptée à l'unanimité**

**Jours et heures d'ouverture du  
syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi  
de 9h00 à 12h30  
et de 14h00 à 17h30

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit janvier à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe VARLET, Président.

**Etaient présents :** BEUFILS Christian, BEAUMONT Joël, BLOCKLET Patrick, BLONDELLE Jean-Marie, BODIOU Thierry, DEBEUGNY François, DEFRANCE Hervé, DELETRE Margaux, DONA Mario, FRION Fabrice, JACQUES Laurent, LEBRUN Christian, LECOMTE Frédéric, LEMAIRE Anna-Maria, MAROTTE Philippe, MASSET Jacques, PARSIS Laurent, PAYEN Jean-Dominique, POUPART Patricia, ROY Mathilde, TRABOUILLET Romuald, SAINTYVES Bruno.

**Secrétaire de séance :** Laurent PARSIS

**Pouvoirs :** Guy PENAUD à Margaux DELETRE  
Paul-Eric DECLE à Philippe VARLET  
Jean GORRIEZ à Laurent PARSIS  
James HECQUET à Laurent PARSIS  
Jean-Philippe DELFOSSE à Philippe VARLET  
Jean-Luc WALIGORA à Jean-Marie BLONDELLE  
Olivier JARDE à Margaux DELETRE  
Arnaud DE MONCLIN à Romuald TRABOUILLET  
Alain GEST à Mathilde ROY

*Par délibération du 25 juin 2020, le comité syndical a approuvé le plan de financement global de l'opération 100% FttH 2019-2024. Pour établir la demande de financement auprès de la Région Hauts de France, le comité syndical doit se positionner sur son périmètre technique et financier.*

**LE COMITE SYNDICAL**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1425-2;
- Vu le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique du Département de la Somme approuvé par délibération n°1 du Comité syndical du 21 novembre 2011 ;
- Vu la délibération n°5 du 20 mars 2017 portant révision du SDTAN de la Somme et définissant la 2<sup>e</sup> phase de déploiement FTTH ;
- Vu la délibération n°6 du 30 novembre 2017 décidant de fixer à 2024 l'horizon de réalisation de la couverture à 100 % du territoire et de la population de la Somme par le FTTH ;
- Vu la délibération n°8 du Comité syndical du 25 juin 2020 portant approbation du plan de financement global de l'opération 100% FttH 2019-2024 ;

Considérant le montant des opérations à réaliser en 2021 dans le cadre de la mise en œuvre des opérations de déploiement du réseau FttH 2019-2024 :

La présente demande porte spécifiquement sur le périmètre des NRO de QUESNOY LE MONTANT, AIRAINES, ESTREES-DENIECOURT et POIX DE PICARDIE, portant sur un objectif de livraison de 9 100 prises au délégataire Covage Somme.

### DELIBERE

**ARTICLE 1 :** Le programme d'investissements 2021 de l'opération 100% FttH, conforme au calendrier de déploiement approuvé par le comité syndical pour les NRO de QUESNOY LE MONTANT, AIRAINES, ESTREES-DENIECOURT et POIX DE PICARDIE, s'élève à 7 300 000€ HT. Son plan de financement est défini comme suit :

|                                 |                    |
|---------------------------------|--------------------|
| <b>COUT TOTAL</b>               | <b>7 300 000 €</b> |
| Région Hauts de France (22%)    | 1 600 000 €        |
| Somme Numérique – fonds propres | 5 700 000 €        |

**ARTICLE 2 :** Monsieur le Président est autorisé à déposer la demande de financement correspondante.

**ARTICLE 3 :** Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération et à signer tous actes nécessaires à sa mise en œuvre.